



Agenda



Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 10 juin
Contes en musique 12 h 00, Bibliothèque communale, Centre Communal Multifonctions, Arzier	Mercredi 20 juin
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 25 juin
Conseil communal 20 h 15, <u>Centre Communal et Scolaire</u> , Arzier	Lundi 2 juillet
Fête des enfants dès 17 h 30, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 6 juillet
Fête Nationale Place de jeux de Le Muids	Mercredi 1er août
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 10 septembre
Sortie des retraités Sur invitation et inscription Org.: Municipalité	Mardi 11 septembre

ATTENTION

**Les bureaux de l'Administration
communale seront fermés du
lundi 16 au vendredi 20 juillet 2018.**

**Réouverture lundi 23 juillet 2018
selon l'horaire habituel.**

**Par contre, l'agence postale sera ouverte
selon l'horaire habituel.**

EDITORIAL

Ouverture d'un restaurant scolaire à Arzier

Depuis déjà de nombreuses années, Le Relais des Mômes accueille les enfants fréquentant l'école d'Arzier-Le Muids le matin, à midi et l'après-midi à la fin des cours.

Malheureusement, la demande pour la tranche de midi est bien plus importante que le nombre de places que nous pouvons mettre à disposition, ce qui nous a obligé, depuis plusieurs années, à limiter l'accès à cette prestation aux familles dont les deux parents travaillent.

La Municipalité, en accord avec l'AISGE - Accueil de jour qui gère Le Relais des Mômes, a décidé d'empoigner ce problème et va, dès la rentrée 2018, remettre en fonction un restaurant scolaire.

Cette structure, gérée directement par la commune, offrira une prise en charge des enfants pendant l'entier de la pause de midi, incluant bien entendu le repas. L'objectif de la Municipalité est de mettre en place une structure financièrement indépendante avec des prix calculés au plus juste pour couvrir les frais.

Le restaurant scolaire sera principalement destiné aux enfants n'ayant pas d'autres besoins d'accueil que cette tranche de midi. Ceux demandant un accueil le matin et/ou l'après-midi seront, dans la limite des places disponibles, accueillis également au Relais des Mômes à midi.

Cette nouvelle disposition permet à la commune d'Arzier-Le Muids d'étendre considérablement son offre en terme d'accueil parascolaire et de libérer quelques places à l'UAPE, répondant ainsi au besoin exprimé par de nombreux parents.

Nicolas Ray, Municipal

Conseil communal du 12 février 2018

Préavis municipal n°01/2018:

Demande de crédit de CHF 390'800.– TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons
- **Accepté**

Conseil communal du 25 juin 2018

Préavis municipal n° 06/2018:

Rapport de gestion 2017

Préavis municipal n°07/2018:

Rapport des comptes 2017

Préavis municipal n°08/2018:

Demande de crédit de CHF 37'200.– pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et le réouverture de la Rue du Village

Préavis municipal n°09/2018:

Demande de crédit de CHF 29'000.– pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE)

Conseil communal du 23 avril 2018

Préavis municipal n°02/2018:

Modification des Statuts de l'AISGE
- **Accepté**

Préavis municipal n°03/2018:

Demande de crédit de CHF 44'300.– pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune
- **Accepté**

Préavis municipal n°04/2018:

Demande de crédit de CHF 880'900.– TTC concernant le remplacement de conduites du réseau d'eau sous pression (ESP) et du réseau d'égouts (EU/EC) Rue de l'Eglise et Chemin des Granges
- **Accepté avec amendements**

Préavis municipal n°05/2018:

Demande de crédit de CHF 197'000.– pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher-Multilift-dicastères Routes et Forêts
- **Accepté**

Conseil communal du 2 juillet 2018

Préavis municipal n°10/2018:

Demande de crédit de CHF 29'000'000.– pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids

Connaissez-vous le jardin d'enfant communal ?

Nous accueillons vos enfants dès l'âge de 30 mois les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 45 à 11 h 45.

Grâce à nos différents ateliers, ils pourront pratiquer la gymnastique, découvrir la musique, cuisiner, bricoler et partir en ballade dans notre belle forêt.

Les inscriptions pour la rentrée du mois d'août sont ouvertes, n'hésitez pas à nous contacter et venir nous rencontrer !

Jardin d'enfants communal d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 30
1273 Arzier-Le Muids
022 / 366 74 24
jde@arzier.ch

Kathrine Zwygart, à gauche
Elisabete Jesus de Almeida Comini, à droite





Autorisation de sortie du territoire (enfant mineur voyageant sans ses parents)

Elle peut être nécessaire pour se rendre dans le pays qui accueille l'enfant. Il faut se renseigner préalablement auprès du consulat du pays de destination.

Depuis le 1er janvier 2011, seul un notaire est compétent pour légaliser ce document.

Le bureau du Contrôle des habitants peut vous fournir un modèle. Une fois le document rédigé, vous devez vous rendre, en personne, chez un notaire de votre choix, muni de l'autorisation non-signée. Votre signature sera authentifiée lors de votre passage à son bureau.



Documents d'identité

Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

→ Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants. Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal, dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

→ Pour toute commande de passport ou de passport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 1291** ou via internet à: www.biometrie.vd.ch

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies:**
 - ⇒ à la limite de la propriété
 - ⇒ à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas
- **Elagage des arbres:**
 - ⇒ au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
 - ⇒ au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

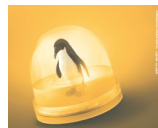
Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2018, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

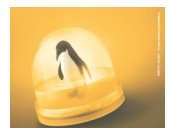
Déchetterie communale

**Horaire d'été
du 1er avril au 31 octobre**

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00



**CANICULE:
RESTEZ AU FRAIS !**



Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

www.vd.ch/canicule



Carte journalière CFF à CHF 45.- Disponibilité: www.arzier.ch

Réservation: 022 / 366 87 87

Etat de santé de nos sources en ce début de printemps

Notre commune est alimentée par trois sources :

La source de la Raisse qui est une source d'eau de surface qui a un débit fluctuant entre 0 et 600 litres/minute; la source des Coteaux, qui est une source de nappe avec un débit fluctuant de 180 à 240 litres/minute et la résurgence du Montant qui alimente la station de production intercommunale SIDEMO où nous avons une concession de 2'000 litres/minute.

Depuis mi-avril la production de la source de la Raisse a fléchi pour passer de 600 l/min à 25 l/min. Pour exemple, le 26 avril la Raisse a produit 101 m³ et le village d'Arzier en a consommé 538 m³ (5x plus) ! Ce manque de production exige une compensation par refoulement depuis la station du Montant, soit 443 m³ jour.

La source des Coteaux montre ses premiers signes de faiblesse, elle produit à ce jour 220 litres/minute, soit le juste équilibre entre la production et la consommation.

La résurgence du Montant ne montre pas à ce jour de signe de faiblesse.

Statistique de notre production 2017:

- Avec la source de la Raisse 67'119 m³
- Avec la source des Coteaux 75'176 m³.
- Refoulé de la station SIDEMO 132'047 m³ pour compenser le manque de production de nos sources.

Soit un total de 274'342 m³ pour alimenter les ménages, les fontaines et le réseau de défense incendie.

La consommation des habitants d'Arzier – Le Muids est de 204'686 m³ pour 2017 ce qui détermine une consommation moyenne par habitant de 211 l/jour. Moyenne suisse 162 l/jour.

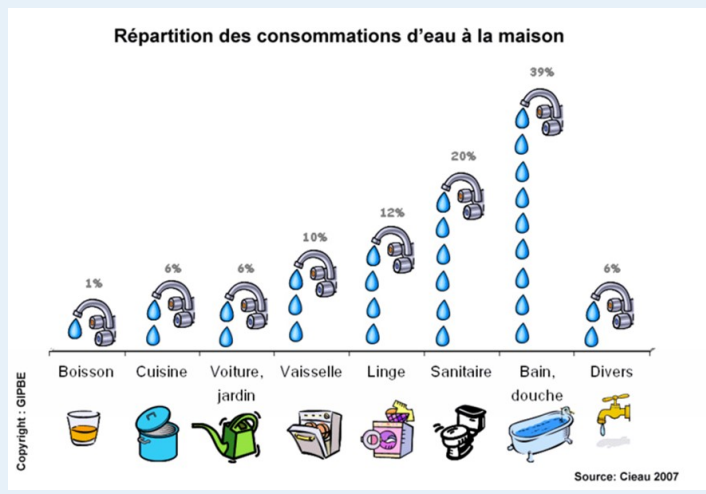
Nous avons encore une possibilité d'alimentation en eau potable depuis la SAPAN (société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région yonnaise). Cette ressource est de 190 litres/minute, maigre partie des 521 litres/minute qu'il faut assurer chaque jour de l'année pour alimenter nos villages d'Arzier-Le Muids.

Il est clair que si nos sources Raisse/Coteaux continuent de fléchir, nous devons approvisionner nos réservoirs des Sendys et Coteaux par la source du Montant. Dès que cette dernière montrera des signes de fléchissement, la restriction de la consommation d'eau sera une évidence.

Même si pour l'obtenir il suffit d'ouvrir le robinet de nos maisons, l'eau potable est une ressource qui se raréfie et qu'il est indispensable de préserver. Alors voici quelques astuces toutes bêtes pour économiser l'eau à la maison.

Si nous prenons conscience que l'eau est une denrée rare, il est parfois difficile de se rendre compte du gaspillage dont nous sommes responsables chaque jour. Il faut dire que les occasions de gaspiller l'eau potable sont nombreuses dans la vie quotidienne.

Rassurez-vous, il est possible de réaliser des économies d'eau sans tomber dans les extrêmes et l'inconfort. Il suffit pour cela d'appliquer quelques gestes simples dans chaque pièce de la maison.



Réduire sa consommation d'eau à la salle de bain

C'est sans conteste la pièce de la maison la plus touchée par le gaspillage. Entre l'eau utilisée pour l'hygiène corporelle et celle destinée à expulser nos déjections, la salle de bain et les toilettes seront nos premiers territoires de chasse au Gaspi pour économiser l'eau.

- **Ne pas laisser couler l'eau** pendant le rasage, le lavage des mains ou des dents. Derrière ce simple geste vous réduirez votre consommation d'eau de quelques précieux litres.
- J'équipe mes robinets de **réducteurs de débit**. Ils sont parfois appelés **mousseurs** ou **aérateurs hydro-économiques**. Peu importe le nom qu'ils portent ils permettent de réduire la consommation d'eau de 15 litres/minute à 5 litres/minute (en fonction des modèles)
- Je préfère une douche de 5 minutes à un bain et j'utilise ainsi en moyenne 130L de moins. En fermant l'eau durant mon savonnage je peux économiser 20 litres de plus.
- Je m'équipe de toilettes munies d'une chasse d'eau à double commande permettant d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 habituellement. Si j'en ai la possibilité, j'utilise des toilettes sèches.
- J'attends que le lave-linge soit rempli avant de le mettre en route. Si le modèle que je possède est équipé d'une fonction **Eco**, je l'utilise.

Economiser l'eau à la cuisine

A la cuisine c'est le lavage de vaisselle que nous pointerons du doigt en priorité. Et pourtant, quelques bonnes habitudes à acquérir ne changeront pas votre mode de vie et sauverons des litres d'eau potable en plus.

- Je lave mes légumes au-dessus d'une bassine afin de réutiliser l'eau pour par exemple arroser mes plantes ou mes fleurs.
- J'attends que le lave-vaisselle soit entièrement rempli avant de le mettre en route. Certains modèles sont équipés d'une touche **Eco** ou **Demie-Charge**, je les utilise !
- Si je fais la vaisselle à la main, **je ne laisse pas l'eau couler** ! Je préfère remplir 2 bacs (1 pour le lavage, l'autre pour le rinçage) et j'évite ainsi très simplement de gaspiller de l'eau inutilement. Notons qu'en ne fermant pas le robinet j'utilise pas moins de 50L d'eau potable pour nettoyer ma vaisselle contre seulement 15 à 20 litres en remplissant mes bacs. Lorsque je n'ai qu'un seul bac à disposition je m'équipe d'un mitigeur à douchette à gâchette. Il me permet d'utiliser de l'eau uniquement lorsque nécessaire.

Réduire sa facture d'eau au jardin

Le jardin n'est pas en reste niveau gaspillage d'eau. Pourtant utiliser de l'eau potable pour jardiner ou laver sa voiture est-il vraiment indispensable ?

- J'utilise un système d'arrosage dit goutte à goutte ou un tuyau poreux qui permet de réguler la pression et donc, la quantité d'eau distribuée en limitant son ruissèlement.
- Je dispose du paillage autour de mes cultures afin de retenir l'humidité de la rosée et de l'arrosage.
- Je préfère l'arrosoir au tuyau pour limiter le phénomène de ruissellement et utiliser moins d'eau pour le même résultat. Associé au paillage, cette astuce permet d'économiser de grande quantité d'eau.
- J'arrose le soir afin d'éviter l'évaporation trop rapide due au soleil.
- J'installe un système de récupération des eaux de pluie afin de bénéficier d'une source d'eau gratuite et renouvelable.
- Je lave ma voiture en station et non dans mon jardin. En plus d'être souillée par les graisses et hydrocarbures de ma voiture, l'eau que j'utilise est plus de 3 fois supérieur à celle utilisée dans une station de nettoyage haute pression (60L en station de lavage contre près de 200L pour un nettoyage au tuyau).

En conclusion

Nous venons de voir pas moins de **14 astuces pour réduire sa consommation d'eau potable** et réduire sa facture. Aucun de ces gestes ne bouleversera notre confort et, avec un peu de bonne volonté et beaucoup de mobilisation de la part des citoyens, nous avons le pouvoir de contribuer à la limitation de notre impact sur les problèmes d'eau dans notre commune, si ce n'est dans le monde.

Si l'intérêt général de la protection de l'eau potable ne vous intéresse pas voyez-y un intérêt personnel avec la réduction du montant de votre facture d'eau.

Y étiez-vous à la soirée des nouveaux habitants et jeunes de 18 ans ?

Le 23 mars dernier, la Municipalité a convié les nouveaux habitants 2016-2017 ainsi que les jeunes atteignant leur majorité en 2018 à partager une fondue. Une belle soirée avec la participation des sociétés et associations locales !



Y étiez-vous à la bibliothèque communale ?

... pour écouter les contes de Pâques





SE TRANSMETTRE DES LIVRES ENTRE FAMILLES

Les enfants grandissent vite et leurs envies de lecture changent, celles des parents aussi !

Alors achetez des livres pas chers, récents et en très bon état, à d'autre famille.

Books – Une Seconde Histoire

Un site d'achat et vente de livres entre particuliers, créé par une maman d'Arzier

www.secondehistoire.wixsite.com/suisse

En mai et juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles !
Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

Denise & Patrick König
Champ du Coq 3, Arzier
Tél. 022 / 366 01 08

Miel d'été
pot 500 gr. Fr. 12.-
pot 1 Kg Fr. 22.-



Faire un camp, tout près de chez moi ?

La Colonie Vivre accueille des enfants de tout horizon âgés de 7 à 12 ans.

Du 21 au 29 juillet 2018 et du 4 au 12 août 2018

Pour en savoir plus, pour voir le déroulement des camps en vidéo et pour trouver les inscriptions, une seule adresse : <https://enfants.jabsuisseromande.ch>

Les camps enfants
Jab Suisse romande
Emmanuel Eicher:
camps.arzier@gmail.com ou
078 / 913 88 13

Rallye Aicha des Gazelles 2019 au Maroc
Team « Swiss Sand Witches » Karin et Joëlle
organise un repas de soutien le 1er septembre 2018 au Centre Communal et Scolaire d'Arzier dès 18 h 30 avec apéritif de bienvenue.

Réservation sur inscription uniquement au prix de CHF 40.- (adulte) et CHF 20.- (enfant jusqu'à 12 ans).

Intéressé ? Merci de nous contacter via facebook: Swiss Sand Witches ou par e-mail: Swiss.sand.witches@gmail.com

NOUS COMPTONS SUR VOUS

LE NOUVEAU CARNET D'AVANTAGES LOISIRS

Plus de 20 offres de loisirs à découvrir dans la région en transports publics ou à vélo



Obtenez votre exemplaire gratuitement dans les offices du tourisme de la région
Information et commande en ligne : www.nyonregion-mobilite.ch/carnets

Nyon région l'esprit mobile

CONTES EN MUSIQUE

LE MERCREDI 20 JUIN 2018 A 12H00
A LA BIBLIOTHEQUE D'ARZIER-LE MUIDS

PENSEZ A PRENDRE VOTRE CASSE-CROÛTE !!!

VOS BIBLIOTHÉCAIRES

Lorsque vous recevez un avis vous invitant à retirer une lettre recommandée dès le lendemain ou le prochain jour ouvrable à l'agence postale, **nous vous informons qu'elle sera disponible dès 9 h 00.**

Par contre, les colis sont disponibles dès l'ouverture de l'agence postale à 7 h 30.

Cours de sauveteur

Le cours de premiers secours obligatoire pour les candidats au permis de conduire.

Dans le cadre du cours de sauveteur, vous apprenez les mesures immédiates pour sauver la vie. Ces dernières vous permettent de prodiguer les premiers secours lors d'accidents de la route et de prendre les bonnes décisions en cas d'urgence médicale.

29 & 30 juin 2018 au CCM à Arzier

Section des samaritains de Chésereux et Environs
Patrice Christinet. Tél. 022 366 22 10 - e-mail:
patisafablud@bluewin.ch ou www.samaritains.ch

Aire protégée suisse—Le Noirmont—protection de la faune

Un nouvelle signalisation a été installée, nous remercions les promeneurs de se référer aux nouvelles réglementations, par exemple : **tenir son chien en laisse toute l'année.**

Afin d'éviter tout dérangement, la loi prévoit les restrictions suivantes / Um jegliche Störung zu vermeiden sieht das Gesetz folgende Einschränkungen vor / To avoid any disturbances, the law stipulates the following restrictions



• Chiens tenus en laisse toute l'année.
Hunde ganzjährig an der Leine führen.
Dogs on leash all year round.



• En présence de neige, seuls les itinéraires balisés figurant sur la carte ci-contre peuvent être utilisés.



Bei Schnee dürfen ausschliesslich die markierten Pfade auf nebenstehender Karte begangen werden.
In snowy conditions, only the marked itineraries featured on the adjacent map can be used.



• Camping uniquement dans la zone autorisée de la commune de Bassins.
Camping in der dafür ausgewiesenen Zone der Gemeinde Bassins.

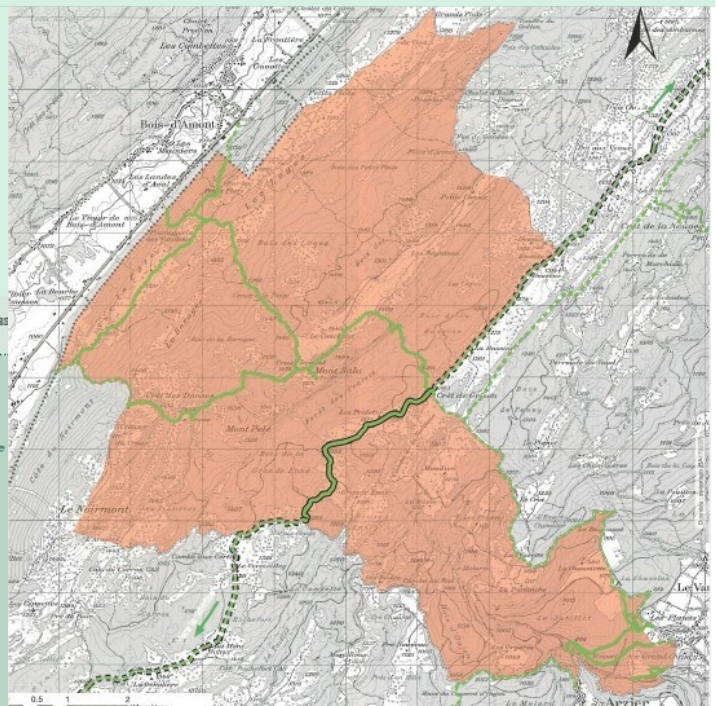
Camping only in authorized areas of the Bassins municipality.



• Décollage/atterrissage de parapentes, planeurs et utilisation de drones interdits.
Abfliegen/Landen mit Gleitschirmen, Segelfluggesegen sowie Betrieb von Drohnen verboten.



Take-off/landing for paragliders, gliders and any use of drones prohibited.



Circulation sur la route des Montagnes **Arzier-Le Muids** Info

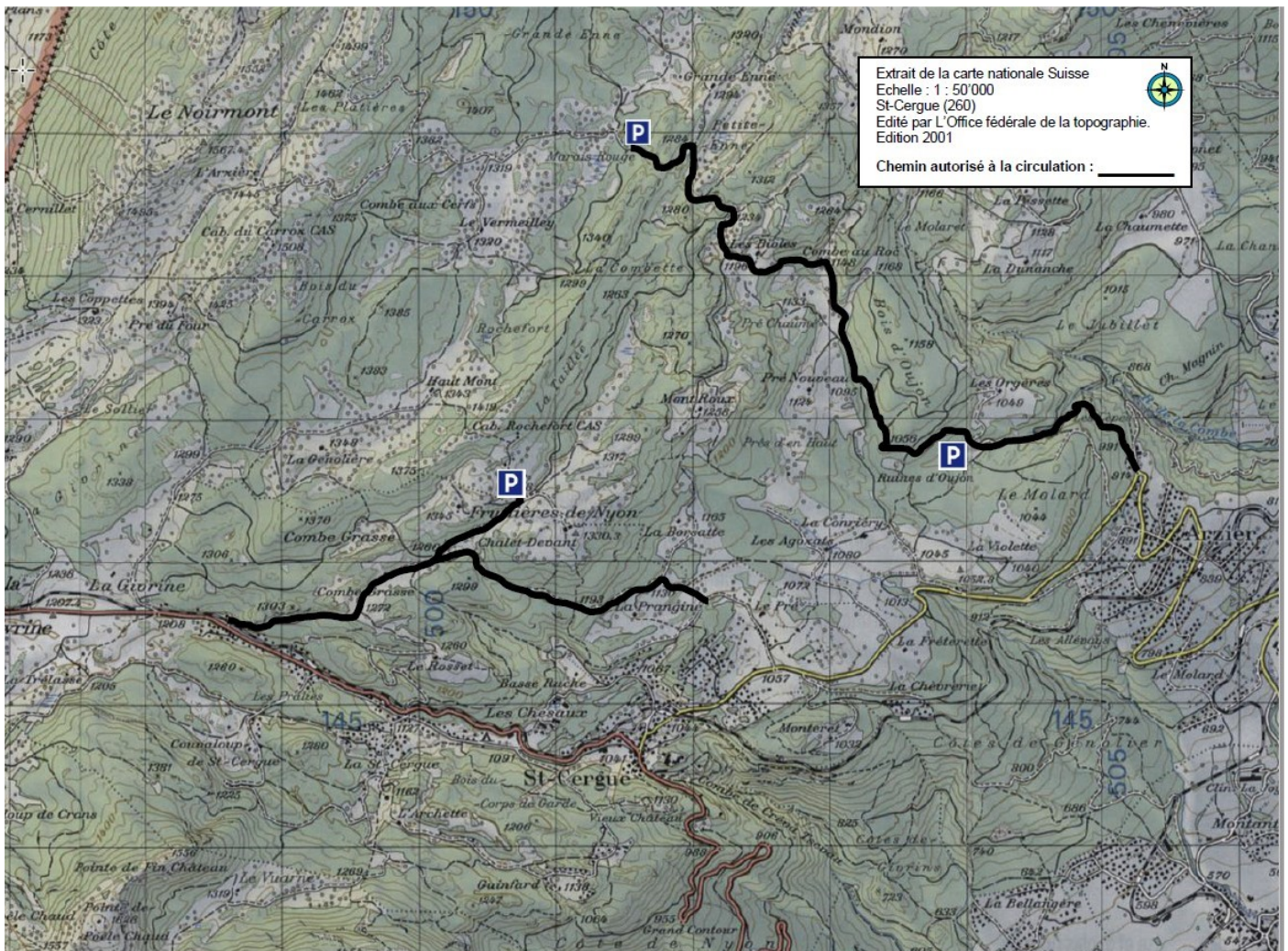
Suite à la signalisation mise en place, nous vous rappelons que tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront amendés.

Selon l'arrêté du Tribunal fédéral (10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière** avec un véhicule à moteur **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1^{er} juin au 30 novembre exclusivement**. En dehors de cette période, le trafic n'est autorisé que jusqu'au Creux des Abériaux et ceci en l'absence de neige.

Le parcage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. **La Municipalité ainsi que les amodiateurs se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.**



Toute personne intéressée peut se procurer à l'Administration communale la carte explicative ci-dessous sur les conditions de circulation sur la route des Montagnes.



Conformément à l'article 18 de la loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois, nous avons dû constituer pour la procédure de naturalisation une liste officielle de 32 questions locales, divisées en 4 thèmes.

Et vous ? Pourriez-vous obtenir la bourgeoisie d'Arzier-Le Muids ?

Le questionnaire avec les réponses sera prochainement disponible sur : www.arzier.ch (rubrique: naturalisations)

GEOGRAPHIE

QUESTION 1

Lequel de ces lieux est un hameau (quartier) d'Arzier-Le Muids ?

- Le Montant
- La Givrine
- La Genolière
- La Baragne

QUESTION 2

Laquelle est une commune voisine d'Arzier-Le Muids (avec frontière commune) :

- Le Vaud
- Begnins
- Bassins
- Trélex

QUESTION 3

Quelle est la superficie totale en hectares du territoire communal ?

- Environ 200
- Environ 1'000
- Environ 5'000
- Environ 15'000

QUESTION 4

Combien d'arrêt(s) peut faire le NStCM (train) sur notre territoire ?

- 1
- 3
- 4
- 7

QUESTION 5

Quel point est le plus haut de la Commune (1567 m) ?

- Le Mont-Tendre
- La Dôle
- Le Noirmont
- Le Creux du Croue

QUESTION 6

Quelle est l'altitude la plus basse de la Commune ?

- Environ 400 mètres
- Environ 500 mètres
- Environ 600 mètres
- Environ 700 mètres

QUESTION 7

Quel chemin n'existe pas dans nos villages ?

- Chemin de la Chartreuse
- Chemin du Jura
- Chemin du Mont-Blanc
- Chemin Pré-Morlot

QUESTION 8

Le territoire communal s'étend jusqu'à proximité de quel lac ?

- Lac Léman
- Lac des Rousses
- Lac de Joux
- Lac de Divonne

HISTOIRE

QUESTION 1

Quelles ruines peut-on découvrir à Arzier-Le Muids ?

- Aucune
- Ruines d'une chartreuse
- Ruines d'une église
- Ruines romaines

QUESTION 2

De quelles couleurs principales sont les armoiries d'Arzier-Le Muids ?

- Jaune et noir
- Vert et blanc
- Rouge et bleu
- Rouge et blanc

QUESTION 3

Quelle était la première fonction du bâtiment de l'actuelle Administration communale ?

- Une église
- Un hôtel
- Une école
- Un restaurant

QUESTION 4

De combien de pâturages la Commune est-elle propriétaire ?

- 11
- 25
- 1
- 3

QUESTION 5

A quel Saint est dédié le Temple du village d'Arzier ?

- Saint Thomas
- Saint Antoine
- Saint Marc
- Saint Pierre

QUESTION 6

Combien y avait-il d'habitants en 1950 ?

- Environ 750
- Environ 550
- Environ 350
- Environ 150

QUESTION 7

A quelle date commence l'histoire d'Arzier-Le Muids ?

- 1000
- 1261
- 1304
- 1273

QUESTION 8

Quand est-ce que les impôts communaux ont-ils été introduits ?

- 1990
- 1980
- 1970
- 1960

SOCIAL

QUESTION 1

Dans quel village nos enfants de 4 à 10 ans vont-ils généralement à l'école ?

- St-Cergue
- Genolier
- Arzier
- Begnins

QUESTION 2

Combien d'habitants compte Arzier-Le Muids ?

- 1'600
- 2'600
- 3'600
- 5'000

QUESTION 3

Les habitants / habitantes d'Arzier-Le Muids se nomment les ...

- Les Brénards et Les Raffis
- Les Chartreux et Les Chartreuses
- Les Arzielliens et Les Muisiens
- Les Arziersois et Les Muisois

QUESTION 4

Quel journal relate, entre autres, les événements régionaux ?

- Le GHI
- Le Temps
- Le Quotidien de La Côte
- Journal de Nyon

QUESTION 5

Comment s'appelle le bulletin d'information communal ?

- La Gazette
- L'Info Arzier-Le Muids
- La Revue
- Le Quoi d'Neuf

QUESTION 6

Que peut-on voir dans le bâtiment blanc situé au carrefour de Le Muids (à côté du parking) ?

- Une peinture ancienne
- L'ancienne cloche du collège
- Un ancien tracteur
- L'ancien poids public

QUESTION 7

« Le Muid » est ...

- Une ancienne mesure de capacité pour les grains, matières sèches ou liquides
- Le nom du ruisseau traversant le village de Le Muids
- Une marque de tracteur
- Une pierre ancienne du Jura

QUESTION 8

Quel arbre ne trouve-t-on pas dans notre forêt communale ?

- Epicéa
- Sapin
- Olivier
- Frêne

POLITIQUE

QUESTION 1

Combien de partis politiques sont représentés au Conseil communal ?

- 7
- 5
- 3
- Aucun

QUESTION 2

Laquelle de ces commissions n'existe pas à Arzier-Le Muids ?

- Commission de salubrité
- Commission culturelle
- Commission de gestion
- Commission d'urbanisme

QUESTION 3

Qui est à la tête de l'exécutif (Municipalité) ?

- Le Président / La Présidente
- Le Syndic / La Syndique
- Le Maire / La Maire
- Le Conseiller / La Conseillère

QUESTION 4

Les étrangers majeurs peuvent-ils se présenter aux élections communales ?

- Oui, si ils habitent à Arzier-Le Muids depuis 5 ans
- Oui, si ils habitent en Suisse depuis 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 5 ans
- Oui, s'ils résident en Suisse depuis plus de 10 ans et dans le canton de Vaud depuis au moins 1 ans
- Non

QUESTION 5

Combien de membres siègent au Conseil Communal (quand il est au complet) ?

- 5
- 7
- 55
- 70

QUESTION 6

Les organes politiques sont élus tous les...

- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans
- 5 ans

QUESTION 7

A la tête du « législatif » (Conseil communal), il y a

- Le Président / La Présidente
- Le Syndic / La Syndique
- Le Maire / La Maire
- Le Conseiller / La Conseillère

QUESTION 8

Combien de membres siègent à la Municipalité ?

- 3
- 5
- 7
- 55



FÊTE DES ENFANTS

VENDREDI 6 JUILLET 2018
CENTRE COMMUNAL ET SCOLAIRE (CCS) ARZIER
DÈS 17H30

**COMME CHAQUE ANNÉE, IL Y AURA NOS DIVERS
STANDS POUR APAISER FAIM ET SOIF**

*Nous comptons sur l'aide de tes parents pour nous
préparer une délicieuse pâtisserie salée ou sucrée de
leur choix pour garnir notre stand.*

**Il va sans dire que tu es sous la responsabilité de tes
parents et de ce fait, leur présence est indispensable.**

*La vente des boissons ainsi que des pâtisseries,
servent à payer le carrousel et les maquillages.
Merci de jouer le jeu et de consommer les produits
en vente.*

L'équipe « Fête des enfants »



Le Club de Badminton d'Arzier-Le Muids **cherche un entraîneur
pour la rentrée scolaire du mois d'août 2018,
les mercredis de 19 h 00 à 20 h 30.**

En effet, le groupe junior du mercredi soir s'agrandit, et j'ai
besoin d'aide. Il serait regrettable que faute d'entraîneur,
ce mouvement junior soit annulé.

Renseignements auprès de la responsable des entraîneurs, Mme Geneviève Lejeune -
bcam@bluewin.ch